

# Soutenir les familles des malades

*L'association l'Aide aux aidants du pavillon se propose de soulager les proches des malades par le biais de bénévoles qui en assurent temporairement la garde. Rencontre avec le président René Martin.*



Le président René Martin : « Nous voulons développer l'action de l'aide aux aidants à Lesparre ». (Photo DR)

René Martin est le président du Pavillon de la mutualité. Il est aussi celui de l'association l'Aide aux aidants du pavillon basée à Bordeaux. Cette structure régie par la loi de 1901 est déjà opérationnelle à Lesparre.

**« Sud Ouest ». L'Aide aux aidants du pavillon se propose de soulager les familles des malades souffrant de quelles pathologies ?**

René Martin. Les actions de l'Aide aux aidants du pavillon ciblent les familles des malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

**En quoi consiste cette aide ?**

Cette aide aux aidants familiaux est à la fois un soutien moral pour les familles, mais aussi une aide logistique leur permettant un petit moment de répit. Le bénévole reste auprès du malade pendant une courte période permettant à l'aidant de faire des courses, d'aller chez le coiffeur ou le médecin... Il n'est pas question pour les bénévoles de remplacer les soignants, ils se contentent juste d'assurer une présence ponctuelle auprès du malade.

**Qu'est-ce que l'association propose pour que les bénévoles assument cette tâche ?**

Les bénévoles bénéficient d'une formation de quarante heures dispensées par des professionnels : psychologues et spécialistes en gériatrie.

**Comment vit à Lesparre, l'association l'Aide aux aidants ?**

Nous avons un bureau dans les locaux de l'ancienne maison de retraite Saint-Léonard. Là, nous assurons déjà deux permanences par semaine, le mardi matin et le jeudi après-midi. Les familles peuvent s'y rendre pour obtenir des renseignements sur le déroulement de l'aide.

**Actuellement combien de familles autour de Lesparre bénéficient de l'aide aux aidants ?**

Pour l'instant, cinq familles de malades reçoivent chez elles une dizaine de bénévoles pour les soulager. Bien entendu, il s'agit bien de soutien très ponctuel, à la fréquence d'une fois par semaine. Encore une fois, il n'est pas question de soin, mais de soutien.

**Comment les familles peuvent-elles contacter l'association ?**

Par le biais de la mairie de Lesparre, de son centre d'action sociale (CCAS), mais aussi par l'intermédiaire de la Clinique mutualiste, le Conseil général ou plus directement en téléphonant dans nos locaux bordelais au 05 57 81 24 79.

*Propos recueillis par Sylvaine Dubost*

*Sud Ouest – 10 Octobre 2013*